

016 Les sources menacées : mobiliser une action urgente pour les systèmes d'eau douce négligés

CONSIDÉRANT que les sources, en raison de leurs processus hydrogéologiques, présentent un intérêt géologique important et sont souvent situées dans des zones riches en patrimoine géologique ;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT que les sources relient les eaux souterraines aux eaux de surface, agissant comme des connecteurs vitaux entre ces écosystèmes et soutenant une biodiversité unique ;

CONSIDÉRANT EN OUTRE que les sources naturelles comptent parmi les biotopes terrestres les plus riches, abritant souvent des centaines d'espèces sur quelques mètres carrés, ce qui en fait des « hauts lieux de biodiversité remarquables » ;

CONSIDÉRANT PAR AILLEURS que les sources revêtent une importance considérable sur les plans écologique, culturel, spirituel et religieux dans de nombreuses régions du monde, notamment pour les peuples autochtones et les communautés locales ;

SOULIGNANT que les sources accueillent des espèces d'une grande valeur biotechnologique potentielle, en raison de leurs caractéristiques uniques ;

CONSCIENT que les sources font partie des habitats les plus rares et les plus fragiles, menacés par le changement climatique, la pollution des nappes phréatiques et la surexploitation des ressources en eau ;

PRÉOCCUPÉ par la perte accélérée de sources et la disparition de sources entières au plan territorial ;

PRÉOCCUPÉ EN OUTRE par le fait que cette tendance pourrait cacher une extinction biologique silencieuse mais de grande ampleur ;

RECONNAISSANT qu'une grande partie du biote des habitats des sources reste à découvrir ;

CONSCIENT des problèmes d'identification, les spécialistes de la biodiversité des sources étant rares et de moins en moins nombreux ;

SOULIGNANT EN OUTRE qu'il est urgent de renforcer les capacités de la communauté scientifique et de la communauté de la conservation pour que les actions de conservation reposent sur des bases scientifiques et soient efficaces ;

SACHANT QUE les sources sont en elles-mêmes des sites d'intérêt géologique à l'origine de roches qui préservent l'histoire géologique de la Terre et de la vie, et en particulier des changements climatiques, et que certaines sont le fruit de processus géologiques exceptionnels, à l'image des sources thermales ou d'eau salée, qui présentent un grand intérêt sur les plans scientifique, pédagogique et touristique ;

CONSIDÉRANT que les sources ont de tout temps été utilisées et constituent l'un des meilleurs exemples d'utilisation et de connaissance traditionnelles de la géodiversité (anciens thermes, moulins, mines de sel intérieures, etc.), qu'il est urgent de préserver et de valoriser afin de conserver la mémoire des peuples autochtones et des communautés locales ; et

CONSCIENT des problèmes d'identification, qui engendrent une raréfaction des spécialistes de la diversité biologique et géologique des sources ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Directeur général d'intégrer les sources dans les éléments de gestion de l'eau du projet de Programme Nature 2030 de l'UICN (2026-2029).

2. DEMANDE aux Commissions de créer un groupe de travail inter-commissions sur la protection des sources, incluant la Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE), la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) et la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE).

3. DEMANDE aux membres de la CSE et de la CGE de contribuer au suivi, à la restauration, au rétablissement de la biodiversité des sources et à l'évaluation de son statut dans la Liste rouge.

4. PRIE INSTAMMENT les Commissions de l'UICN de sensibiliser davantage, de renforcer les capacités et de promouvoir les efforts de conservation et de protection en ce qui concerne la biodiversité des sources.

5. ENCOURAGE les États Membres et leurs gouvernements régionaux à adopter des mesures efficaces pour conserver la biodiversité, la géodiversité et le patrimoine géologique relatifs aux sources.

6. PRIE INSTAMMENT les États Membres d'accorder la priorité à la conservation des sources dans les politiques et stratégies de l'Union en matière de diversité biologique et géologique, et de reconnaître :

a. les sources en tant que biotopes clés pour la biodiversité aquatique, et leur accorder la priorité en tant qu'habitats d'intérêt communautaire ;

b. les sources naturelles en tant qu'écosystèmes dépendant des eaux souterraines, et encourager leur suivi, leur gestion et leur restauration ; et

c. les sources en tant que sites d'intérêt géologique et sites d'utilisation et de connaissance traditionnelles de la géodiversité.

7. PRIE INSTAMMENT les États et les agences gouvernementales de :

a. inclure des objectifs en matière de conservation des sources et des mares dans les politiques ou stratégies nationales ;

b. accroître la désignation des sources et des mares en tant que Zones clés pour la biodiversité et leur intégration parmi les Aires protégées et conservées (cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal) ;

c. promouvoir et partager les meilleures pratiques en matière de restauration des sources à l'appui de la cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal) ;

d. inclure les sources dans les inventaires locaux et nationaux des sites d'intérêt géologique et des sites d'utilisation et de connaissance traditionnelles de la géodiversité ;

e. soutenir les spécialistes des sources et leurs travaux d'ordre scientifique et technique ; et

f. favoriser le développement durable des sources à des fins scientifiques, pédagogiques et/ou touristiques afin de sensibiliser à leur conservation.

8. ENCOURAGE les États et les agences gouvernementales à étudier la possibilité de proposer l'inscription de sources sacrées sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le critère de Valeur universelle exceptionnelle (VUE) demeurant au cœur de cette inscription.